

**Conférence Régionale des Élus
de l'agglomération de Longueuil**

**États financiers
au 31 mars 2013**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Rapport de la Vérificatrice générale	4 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution des soldes de fonds	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 17
Annexe	18



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil au 31 mars 2013 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'organisme Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil a adopté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

Nous attirons aussi l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que l'organisme Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil a adopté les chapitres 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », le 1^{er} avril 2012. Ces chapitres doivent être appliqués de façon prospective.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Brossard
Le 16 septembre 2013

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Rapport de la Vérificatrice générale

Aux administrateurs de
Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil au 31 mars 2013 ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'organisme Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil a adopté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Je n'avais pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

J'attire aussi l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que l'organisme Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil a adopté les chapitres 1201, « Présentation des états financiers » et SP 3450, « Instruments financiers », le 1^{er} avril 2012. Ces chapitres doivent être appliqués de façon prospective.

Le 16 septembre 2013

Francine Brunette, CPA auditrice, CA

Francine Brunette, CPA auditrice, CA

Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013-03-31		2012-03-31	
	Fonds d'exploitation \$	Fonds Forum Jeunesse Longueuil \$	Total \$	Total \$
Produits				
Apports du gouvernement provincial				
Subvention – ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	2 327 639		2 327 639	2 327 639
Subvention – Secrétariat à la jeunesse		190 742	190 742	187 001
Entente spécifique – Immigration	69 992		69 992	180 560
Forêt	26 743		26 743	28 249
Fonds régional d'investissement jeunesse 2006-2009		87 103	87 103	38 115
Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014		433 057	433 057	328 209
Fonds régional d'investissement jeunesse – Liquidation		23 421	23 421	19 447
Entente spécifique – Condition féminine	16 129		16 129	89 258
Entente spécifique – Gangs de rue	6 400		6 400	27 954
Entente spécifique – Aînés	128 012		128 012	127 730
Entente spécifique – Culture	23 025		23 025	28 424
Entente spécifique – Économie sociale	48 426		48 426	54 073
Entente spécifique – Conciliation travail-famille				29 101
Entente spécifique – Solidarité et inclusion sociale	187 369		187 369	45 742
Entente spécifique – Culture forestière	6 630		6 630	14 800
Entente spécifique – Réunir Réussir	21 335		21 335	8 000
Entente spécifique – Égalité hommes-femmes auprès des jeunes		7 489	7 489	28 077
Entente spécifique – Égalité hommes-femmes	12 266		12 266	
Entente spécifique – Saines habitudes de vie	113 415		113 415	7 913
Entente spécifique – Je prends ma place		1 941	1 941	2 021
Entente spécifique – Femmes en politique	1 985		1 985	
Objectif conciliation études-travail	26 232		26 232	30 194
Engagement jeunesse	29 883		29 883	66 930
Intérêts	24 878	15 249	40 127	26 611
Autres	59 214	3 416	62 630	30 034
	3 129 573	762 418	3 891 991	3 726 082
Charges				
Frais de fonctionnement	1 121 421	201 993	1 323 414	1 066 720
Entente spécifique – Immigration	69 992		69 992	180 560
Forêt	26 743		26 743	28 249
Fonds régional d'investissement jeunesse 2006-2009		87 103	87 103	38 115
Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014		433 057	433 057	328 209
Fonds régional d'investissement jeunesse – Liquidation		23 421	23 421	19 447
Entente spécifique – Condition féminine	16 129		16 129	89 258
Entente spécifique – Gangs de rue	6 400		6 400	27 954
Entente spécifique – Aînés	128 012		128 012	127 730
Entente spécifique – Culture	23 025		23 025	28 424
Entente spécifique – Économie sociale	48 426		48 426	54 073
Entente spécifique – Conciliation travail-famille				29 101
Entente spécifique – Solidarité et inclusion sociale	187 369		187 369	45 742
Entente spécifique – Culture forestière	6 630		6 630	14 800
Entente spécifique – Réunir Réussir	21 335		21 335	8 000
Entente spécifique – Égalité hommes-femmes auprès des jeunes		7 489	7 489	28 077
Entente spécifique – Égalité hommes-femmes	12 266		12 266	
Entente spécifique – Saines habitudes de vie	113 415		113 415	7 913
Entente spécifique – Je prends ma place		1 941	1 941	2 021
Entente spécifique – Femmes en politique	1 985		1 985	
Objectif conciliation études-travail	26 232		26 232	28 316
Engagement jeunesse	29 883		29 883	66 930
Fonds de développement régional – ententes spécifiques	1 359 302		1 359 302	1 625 178
Amortissement des immobilisations corporelles	22 097	512	22 609	20 471
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	11 592		11 592	412
	3 232 254	755 516	3 987 770	3 865 700
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(102 681)	6 902	(95 779)	(139 618)

Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	Fonds d'exploitation				2013-03-31	2012-03-31
	Non grevé d'affectations	Surplus réservés pour éventualités	Affecté aux immobilisations	Fonds Forum Jeunesse Longueuil	Total	Total
Soldes de fonds au début	\$ 1 431 935	\$ 71 835	\$ 45 974	\$ 66 119	\$ 1 615 863	\$ 1 755 481
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(68 480)					
Virement des surplus réservés pour éventualités	71 835	(71 835)	(34 201)	6 902	(95 779)	(139 618)
Investissements en immobilisations	(126 547)		126 547			
Soldes de fonds à la fin	<u>1 308 743</u>	<u>-</u>	<u>138 320</u>	<u>73 021</u>	<u>1 520 084</u>	<u>1 615 863</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(95 779)	(139 618)
Éléments hors caisse		
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	11 592	412
Amortissement des immobilisations corporelles	22 609	20 471
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	932 880	549 319
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement (a)	<u>871 302</u>	<u>430 584</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(131 047)	(5 511)
Cession d'immobilisations corporelles	4 500	2 669
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(126 547)</u>	<u>(2 842)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	744 755	427 742
Encaisse au début	3 247 593	2 819 851
Encaisse à la fin	<u>3 992 348</u>	<u>3 247 593</u>

(a) Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 40 127 \$ (26 611 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2012).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil

Situation financière

au 31 mars 2013

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
ACTIF			
Actif à court terme			
Encaisse	3 992 348	3 247 593	2 819 851
Débiteurs (note 4)	59 634	24 871	32 870
Subventions à recevoir	438 659	162 440	819 197
Frais payés d'avance	54 494	19 168	23 814
	<u>4 545 135</u>	<u>3 454 072</u>	<u>3 695 732</u>
Long terme			
Immobilisations corporelles (note 5)	138 320	45 974	64 015
	<u>4 683 455</u>	<u>3 500 046</u>	<u>3 759 747</u>
PASSIF			
Passif à court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	345 543	132 421	153 812
Subventions reportées (note 7)	2 817 828	1 751 762	1 850 454
	<u>3 163 371</u>	<u>1 884 183</u>	<u>2 004 266</u>
SOLDES DE FONDS			
Non grevé d'affectations	1 308 743	1 431 935	1 556 208
Grevés d'affectations d'origine interne			
Surplus réservés pour éventualités		71 835	60 235
Fonds Forum Jeunesse Longueuil	73 021	66 119	75 023
Affecté aux immobilisations	138 320	45 974	64 015
	<u>1 520 084</u>	<u>1 615 863</u>	<u>1 755 481</u>
	<u>4 683 455</u>	<u>3 500 046</u>	<u>3 759 747</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Leanne Rochon, Secrétaire-trésorière
Administrateur

Monique Brisson, présidente

Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme a été institué à la suite de l'adoption de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (décret numéro 222-2004).

Ses principaux mandats sont d'évaluer les organismes de planification et de développement aux paliers local et régional, dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement du Québec, de favoriser la concertation des partenaires et, le cas échéant, de donner des avis au Ministère sur le développement de la région.

Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*. L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'organisme a appliqué au cours de l'exercice les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*. Ces nouveaux chapitres prescrivent une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par l'organisme avant l'adoption de ces nouveaux chapitres.

Évaluation initiale

L'organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers évalués au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'exploitation présente les actifs, les passifs, et les produits et les charges afférents au fonctionnement et aux opérations courantes de l'organisme.

Le Fonds Forum Jeunesse Longueuil présente les actifs, les passifs, et les produits et les charges afférents aux activités du Forum Jeunesse Longueuil.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'exploitation lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et la période qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et période</u>
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail – 5 ans
Équipement informatique	Linéaire	30 %
Mobilier et agencements	Dégressif et linéaire	20 %

Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Ventilation des charges

L'organisme comptabilise les charges liées à plusieurs activités dans le fonds d'exploitation et le Fonds Forum Jeunesse Longueuil : frais de fonctionnement, Fonds régional d'investissement jeunesse, Engagement jeunesse, Fonds de développement régional – ententes spécifiques, Solidarité et inclusion sociale – ententes spécifiques et Réunir Réussir – ententes spécifiques.

Le coût de chacune de ces activités se compose de charges directement rattachées à l'activité et, le cas échéant, des salaires et charges sociales. De plus, certaines charges de fonctionnement général, qui sont communes à l'administration et à chacune des fonctions, sont prises en charge par l'organisme.

L'organisme ventile une partie des charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées; les autres charges de fonctionnement général sont ventilées selon la clé de répartition suivante :

- Coût des salaires et charges sociales : au prorata de la masse salariale des diverses activités.

3 - APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de l'organisme établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* (ci-après les « nouvelles normes comptables »). La date de transition aux nouvelles normes comptables est le 1^{er} avril 2011.

Les méthodes comptables présentées à la note 2, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, des informations comparatives et de l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition, à l'exception de la méthode comptable relative aux actifs et passifs financiers, laquelle a fait l'objet d'une application prospective (les montants comparatifs étant présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par l'organisme immédiatement avant l'adoption des nouvelles normes comptables).

Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

3 - APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC (suite)

Exemptions relatives à l'application initiale

Le chapitre SP 2125, « Première application par des organismes publics », contient des exemptions à l'application rétrospective complète dont l'organisme peut se prévaloir au moment de la transition. L'organisme n'a appliqué aucune exemption facultative.

Incidence de la transition sur les soldes de fonds au 1^{er} avril 2011

L'incidence de la transition aux nouvelles normes comptables sur les soldes de fonds de l'organisme à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2011, est nulle.

Rapprochement de l'insuffisance des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012

L'insuffisance des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012 établie selon les nouvelles normes comptables correspond à celle établie selon le référentiel comptable antérieur (normes comptables prébasculément).

État des flux de trésorerie

Les normes comptables relatives aux flux de trésorerie contenues dans les nouvelles normes comptables sont semblables à celles contenues dans le référentiel comptable antérieur, à l'exception du fait que les entités doivent présenter un état des flux de trésorerie dans toutes les circonstances. Le changement effectué dans les états financiers de l'organisme consiste en la présentation d'un état des flux de trésorerie, qui est requise par les nouvelles normes comptables.

4 - DÉBITEURS

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
Taxes à la consommation à recevoir	\$ 51 713	\$ 23 805
Autres	7 921	1 066
	<u>59 634</u>	<u>24 871</u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	60 357	2 357	58 000	14 473
Équipement informatique	42 348	17 396	24 952	11 355
Mobilier et agencements	70 968	15 600	55 368	20 146
	<u>173 673</u>	<u>35 353</u>	<u>138 320</u>	<u>45 974</u>

Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 144 497	\$ 27 534
Salaires et charges sociales à payer	201 046	104 887
	<u>345 543</u>	<u>132 421</u>

7 - SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent les subventions reçues de divers partenaires au cours de l'exercice et destinées à couvrir des frais engagés pour différents projets du fonds d'exploitation pour le prochain exercice.

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
Solde au début	\$ 1 751 762	\$ 1 850 454
Montant encaissé pour le prochain exercice	2 336 838	978 056
Montant constaté à titre de produits	<u>(1 270 772)</u>	<u>(1 076 748)</u>
Solde à la fin	<u>2 817 828</u>	<u>1 751 762</u>

Les principaux projets sont les suivants :

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
Fonds régional d'investissement jeunesse	\$ 1 163 517	\$ 1 255 108
Engagement jeunesse	25 726	
Forêt	83 152	61 805
Entente spécifique – Immigration	76 869	74 486
Entente spécifique – Culture forestière	16 293	5 200
Entente spécifique – Condition féminine	2 812	44 941
Entente spécifique – Égalité hommes-femmes auprès des jeunes	13 434	20 923
Entente spécifique – Égalité hommes-femmes	13 734	
Entente spécifique – Aînés	119 774	128 786
Entente spécifique – Culture	29 049	52 074
Entente spécifique – Économie sociale	13 423	61 849
Entente spécifique – Conciliation travail-famille		10 634
Objectif conciliation études-travail	3 224	21 956
Entente spécifique – Solidarité et inclusion sociale	995 688	
Entente spécifique – Réunir Réussir	230 375	12 000
Entente spécifique – Femmes en politique		2 000
Entente spécifique – Saines habitudes de vie	4 758	
Entente spécifique – Forum culturel	10 000	
Entente spécifique – Réussite éducative	15 000	
Entente spécifique – Gang de rue	1 000	
	<u>2 817 828</u>	<u>1 751 762</u>

Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

8 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme est apparenté à la Ville de Longueuil, puisque cette dernière nomme la majorité des membres de son conseil d'administration. Au cours de l'exercice, l'organisme a versé à la Ville de Longueuil 55 576 \$ pour des charges locatives (61 485 \$ en 2012) et 42 236 \$ à même le Fonds de développement régional – ententes spécifiques (150 563 \$ en 2012) à titre de contributions à des projets. Au cours de l'exercice précédent, l'organisme avait également versé 14 475 \$ pour un dépôt de loyer comptabilisé dans les frais payés d'avance. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que l'organisme utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et les subventions à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le solde des débiteurs (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et des subventions à recevoir est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

9 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé. Le tableau ci-dessous résume l'exposition de l'organisme au risque de crédit :

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
Encaisse	3 992 348 \$	3 247 593 \$
Débiteurs (excluant les taxes à la consommation à recevoir)	7 921	1 066
Subventions à recevoir	438 659	162 440
	<u>4 438 928</u>	<u>3 411 099</u>

La direction de l'organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier de l'organisme n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2013 et 2012 ni aucun actif financier en souffrance mais non déprécié.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2013, l'échéance contractuelle des passifs financiers de l'organisme, soit les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement au montant de 345 543 \$, est à moins de six mois.

Valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de l'organisme, totalisant respectivement 4 438 928 \$ et 345 543 \$ (3 411 099 \$ et 132 421 \$ respectivement au 31 mars 2012), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

10 - REDISTRIBUTION DES CHARGES

Charges de fonctionnement général

Un montant des charges provenant des salaires et charges sociales de 1 144 571 \$ (955 076 \$ en 2012) a été ventilé comme suit :

	2013-03-31		
	Fonds d'exploitation	Fonds Forum Jeunesse Longueuil	Total
	\$	\$	\$
Frais de fonctionnement	834 558	179 391	1 013 949
Fonds régional d'investissement jeunesse		29 414	29 414
Engagement jeunesse	23 440		23 440
Fonds de développement régional – ententes spécifiques	22 306		22 306
Solidarité et inclusion sociale – ententes spécifiques	40 934		40 934
Réunir Réussir – Ententes spécifiques	14 528		14 528
	<u>935 766</u>	<u>208 805</u>	<u>1 144 571</u>
			2012-03-31
	Fonds d'exploitation	Fonds Forum Jeunesse Longueuil	Total
	\$	\$	\$
Frais de fonctionnement	636 231	186 613	822 844
Fonds régional d'investissement jeunesse		5 659	5 659
Objectif conciliation études-travail	28 316		28 316
Engagement jeunesse	56 476		56 476
Fonds de développement régional – ententes spécifiques	15 571		15 571
Solidarité et inclusion sociale – ententes spécifiques	26 210		26 210
	<u>762 804</u>	<u>192 272</u>	<u>955 076</u>

11 - ENGAGEMENTS

Le comité exécutif a autorisé des débours à même le fonds de développement régional au profit d'organismes pour un montant total de 963 666 \$. L'organisme versera ces sommes sous réserve de l'accomplissement des obligations imposées à ces organismes.

De plus, l'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme échéant en novembre 2015 et janvier 2018, à verser une somme de 562 857 \$ pour un local et du matériel.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 117 906 \$ en 2014 et 2015, à 117 063 \$ en 2016, à 114 536 \$ en 2017 et à 95 446 \$ en 2018.

Conférence Régionale des Élus de l'agglomération de Longueuil

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

			2013-03-31	2012-03-31
	Fonds	Fonds Forum		
	d'exploitation	Jeunesse	Total	Total
	\$	Longueuil	\$	\$
FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
Salaires et charges sociales	834 558	179 392	1 013 950	822 844
Formation et recrutement	2 985	601	3 586	6 373
Location et entretien des équipements	9 904		9 904	10 253
Fournitures de bureau	7 525	614	8 139	7 250
Assurances	4 724		4 724	4 603
Charges locatives et entretien des locaux	97 885		97 885	83 396
Poste et messagerie	2 667	790	3 457	3 125
Déplacements et représentation	14 733	13 040	27 773	25 772
Organisation d'événements	37 590	2 138	39 728	13 151
Cotisations et colloques	1 230	75	1 305	2 026
Conseil d'administration et comité exécutif		211	211	1 618
Télécommunications	8 599	437	9 036	8 468
Honoraires professionnels	54 378	1 505	55 883	31 127
Communications	14 110	2 848	16 958	22 131
Autres	30 533	342	30 875	24 583
	1 121 421	201 993	1 323 414	1 066 720